

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Société anonyme au capital de 8 599 311 468 €
Siège social : 12, Place des États-Unis – 92127 MONTROUGE
784 608 416 RCS NANTERRE


TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE SOCIAL 2018
PRÉSENTÉ DANS LA 3^{ÈME} RÉOLUTION
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 21 MAI 2019

	(en euros)
Bénéfice de l'exercice	2 740 175 354,78
Affectation à la réserve légale, qui atteint 10 % du capital	6 099 789,00
Report à nouveau antérieur	13 839 362 083,76
Total (bénéfice distribuable)	16 573 437 649,54
Dividende(*)	1 977 841 637,64
Affectation du solde au compte report à nouveau	14 595 596 011,90
TOTAL	16 573 437 649,54

(*) Ce montant sera ajusté, le cas échéant, pour prendre en compte les événements suivants : (a) création d'actions nouvelles donnant droit au dividende avant la date de détachement, (b) variation du nombre d'actions auto-détenues antérieurement à la date de détachement.

Le dividende est fixé à 0,69 euro par action. Le montant du dividende est éligible en totalité, lorsqu'il est versé à des actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40 % prévu par le 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts. Il est rappelé que pour les dividendes perçus à compter du 1er janvier 2018 cet abattement n'est en tout état de cause susceptible de s'appliquer que lorsque le contribuable a opté pour l'imposition des revenus mobiliers selon le barème de l'impôt sur le revenu en lieu et place du prélèvement forfaitaire unique.